



Paris, le 20 mars 2024

Monsieur le directeur général de l'IGN

Objet : Reconnaissance du métier de forestier avec ses conditions pénibles de déplacements permanents.

Monsieur le directeur général,

La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) semble être une préoccupation de la direction générale de l'IGN. Cette stratégie s'est traduite par une concertation tout au long de l'année 2023 à laquelle l'UNSA a activement participé, qui a débouché sur un accord (l'UNSA était signataire) et une mise en place au 1^{er} janvier 2024. Toutefois ces nouvelles conditions de travail ne concernent que les agents exerçant essentiellement leur activité au bureau.

Une population d'agents a été oublié dans cette négociation, comme l'UNSA l'avait déjà souligné et il est temps maintenant de travailler sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents forestiers chargés des levés d'inventaire forestier sur le terrain.

Certes un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2023 pour faire plusieurs propositions. L'une d'entre elle concerne le cycle de travail et propose un cycle de 4 jours sur le terrain et d'une demi-journée d'activités de bureau au domicile familial. Toutefois, cette proposition est insuffisante et doit s'accompagner d'une reconnaissance des conditions très particulières de l'exercice de l'activité avec des déplacements permanents, en toute saison, qui a pour conséquences une vie sociale et familiale en pointillé voire compliquée.

Le télétravail a été mis en place, jusqu'à 3 jours par semaine, pour améliorer la vie familiale des agents sédentaires. Qu'en est-il de l'évolution de la qualité de vie des agents en déplacement permanent ? Certains établissements, comme le CEREMA, reconnaissent cette vie en déplacement en attribuant une prime en fonction du nombre de nuitées passées en mission en dehors de la résidence familiale.

L'attractivité du métier de forestier à l'IGN doit être une priorité pour la bonne réalisation de l'inventaire forestier et pour capitaliser sur la longue période de formation nécessaire à l'acquisition des compétences.

C'est pourquoi, l'UNSA sollicite qu'une négociation sur la connaissance des métiers forestiers à l'IGN soit engagée.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour l'UNSA, le responsable et coordinateur à l'IGN.

Guy-Alain EYCHENNE